

Décision

Générale

colonial

Décision n° 156 Personnel européen.

n° 156

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

20 février 1943

Numéro JO

n° 5 du 30/03/1943

Date du numéro

30 mars 1943

TEXTE INTÉGRAL

Le brigadier-chef des douanes CULOUSCOU Jean, Chef du Bureau des Douanes d'Ali-Sabieh. est nommé Commissaire à l'immigration au poste front.è c d'Ali-Sabieh a compter du 1er mars 1943. Il est placé, en cette qualité, sous l'auto rité directe du chef du service de la Sûreté à Djibouti. M. CULOUSCOU prêtera, avant d'entrer en fonction, le serment prescrit par la loi. devant le Tribunal de 1ère instance de Djibouti. Mention de la prestation de serment sera inscrite sur une ampliation, de la présente qui tiendra lieu de commission d'emploi à l'intéressé.